

Compte rendu du conseil municipal
du 20 octobre 2021 - à l'ensemble municipal René Michard
dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Date de convocation : 13 octobre 2021

Date d'affichage : 26 octobre 2021

Présents : Mme OLIVIER Brigitte, maire, M AUCLAIR Didier, Mme GUILLAUMIN Aurélie, M LAFAYE Guy, Mme CIDÈRE Marie-Hélène, adjoints, MM BOIRE Jean, NÉRICI Richard, Mme VILLE SAINT-ANDRÉ Dorothee, M DUFAY Xavier, Mmes GRAIN Carine, FREYDIER-CUGNOLI Virginie et M TROTEZ Emeric, conseillers municipaux.

Excusés : Mme PERRONNET Géraldine qui a donné pouvoir à Mme GRAIN Carine, M DENIS Gilles à Mme FREYDIER-CUGNOLI Virginie et M BOROWIAK Rémi à M AUCLAIR Didier.

Secrétaire de séance : M AUCLAIR Didier

Procès-verbal de la séance précédente

Les élus l'adoptent à l'unanimité des membres présents et passent à l'ordre du jour.

-
- **Ordre du jour** : Elections des délégués dans les organismes extérieurs (syndicats, ...),
 - Désignation des membres au conseil d'administration du CCAS,
 - Commission d'appel d'offres,
 - Indemnités de fonction du maire et des adjoints,
 - Délégations du conseil au maire,
 - Questions et informations diverses.
-

Point 1 : Elections des délégués dans les organismes extérieurs (syndicats, ...) Délibérations n° 46 à 54.

SYNDICATS OU AUTRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SDE Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier	Richard NERICI	Marie Hélène CIDERE
SIEST Syndicat Intercommunal d'Equipements Sportifs et de Transports Scolaires de Cosne d'Allier	Carine GRAIN Géraldine PERRONNET	Virginie FREYDIER-CUGNOLI Dorothee VILLE SAINT-ANDRE
SI des Chemins d'Ygrande Syndicat Intercommunal de Création de d'Entretien des chemins des Communes de la Région de Bourbon l'Archambault	Guy LAFAYE Didier AUCLAIR	Jean BOIRE Richard NERICI
SIVOM Saint Menoux Syndicat Intercommunal à vocation Multiple Eau - Assainissement de Nord-Allier	Jean BOIRE Richard NERICI	Guy LAFAYE Marie Hélène CIDERE
SICTOM Pour COM-COM Syndicat Intercommunal de Collecte et de traitement des Ordures Ménagères du secteur de Cérilly pour Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais	Rémi BOROWIAK Gilles DENIS (pour info : pas de délibération)	Jean BOIRE Guy LAFAYE
CNAS Gannat Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales	Aurélie GUILLAUMIN	Brigitte OLIVIER
Désignation Correspondant défense Représentant ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)		Brigitte OLIVIER
Représentant CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)		Xavier DUFAY
Délégué accessibilité COM-COM		Didier AUCLAIR
Désignation correspondant sécurité routière		Guy LAFAYE
		Richard NERICI

► Pour l'élaboration de ces représentations dans les comités syndicaux, Emeric TROTEZ aurait souhaité un échange en réunion de concertation avec toute l'équipe municipale.

Mme le maire indique avoir consulté par mail M Denis (liste minoritaire) qui a validé ces propositions.

Pour information

Interlocuteur UDARR (cinéma) : Xavier DUFAY – Dorothée VILLE SAINT-ANDRE

Interlocuteur bibliothèque en lien avec la médiathèque de Coulandon : Géraldine PERRONNET – Richard NERICI

DEL55/2021 Objet : élection des membres au Centre Communal d'Action Sociale.

VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 8 octobre 2021,

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, Mme le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

Mme Le maire rappelle qu'elle est présidente de droit du CCAS et qu'il est composé de quatre membres élus et de quatre membres nommés par Mme le maire parmi les personnes qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social : - un représentant des associations familiales (sur proposition de l'UDAF), - un représentant des associations de retraités et de personnes âgées, - un représentant des personnes en situation de handicap, un représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion.

Les quatre candidats sont :

M TROTEZ Emeric

Mme CIDÈRE Marie-Hélène

Mme GRAIN Carine

Mme VILLE SAINT-ANDRÉ Dorothée.

M TROTEZ Emeric et Mmes CIDÈRE Marie-Hélène, GRAIN Carine et VILLE SAINT-ANDRÉ Dorothée, qui ont obtenu 15 voix, sont proclamés membres élus au conseil d'administration du CCAS.

DEL56/2021 Objet : commission d'appel d'offres (CAO).

La composition est régie par l'article L1411-5 II du CGCT à savoir : le maire, président plus trois membres et des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a eu lieu sur la même liste :

Sont candidats au poste de titulaire :

M Didier AUCLAIR

Mme Aurélie GUILLAUMIN

M Guy LAFAYE

Sont candidats au poste de suppléant :

M Gilles DENIS

Mme Marie Hélène CIDERE

M Xavier DUFAY

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a désigné :

M Didier AUCLAIR, Mme Aurélie GUILLAUMIN, M Guy LAFAYE, **membres titulaires,**

et M Gilles DENIS, Mme Marie Hélène CIDERE et M Xavier DUFAY, **membres suppléants,** qui ont obtenu 15 voix.

DEL57/2021 Objet : indemnités de fonctions au maire et aux adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 octobre 2021 fixant à quatre le nombre d'adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire et au maire pour une indemnité inférieure au barème,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les montants des indemnités comme suit :

- Indemnité du maire : 35 % de l'indice brut 1027

- Indemnité des adjoints : 13,50 % de l'indice brut 1027.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget communal.

Cette décision est applicable à la date d'installation du conseil municipal renouvelé le 8 octobre 2021.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)**POPULATION totale au dernier recensement : 1 066 habitants****INDEMNITES ALLOUEES**

Indemnités maire et adjoints	Valeur mensuelle indice brut 1027 au 1 ^{er} juillet 2020 (de 1 000 à 3 499 habitants)	Taux votés en %	Indemnité brute mensuelle
Maire	3 889,40	35 %	1 361,29 €
1 ^{er} adjoint	3 889,40	13,50 %	525,07 €
2 ^{ème} adjointe	3 889,40	13,50 %	525,07 €
3 ^{ème} adjoint	3 889,40	13,50 %	525,07 €
4 ^{ème} adjointe	3 889,40	13,50 %	525,07 €

Indemnité brute annuelle maire : 16 336 €.

Indemnités brutes annuelles des quatre adjoints : 6 301 €.

DEL58/2021 Objet : délégations consenties au maire par le conseil municipal

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L. 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ; -

Informations et questions diverses

1- Chaque élu a reçu la liste des commissions municipales. Mme le maire demande à chacun de se positionner dans le ou les thèmes auquel il souhaiterait participer.

2- Semaine du goût : initiation à l'école

Carine et David BOIRE et les élèves de IFI 03 ont animé un atelier « cuisine ».

Le boulanger d'Ygrande a fait découvrir son métier (préparation de brioches).

3- Travaux

- les élus n'engageront pas les travaux d'installation d'un distributeur de billets au 18 Rue Gabriel Péri.

- infestation de mouches et moucheron dans les bâtiments communaux notamment l'église et son clocher qui nécessitent l'intervention d'un professionnel pour un traitement de choc de désinsectisation.

4- Cinéma

- prochaine séance le 2 novembre

- séance cinéma de Noël pour les écoles : 10 décembre (les entrées facturées par l'UDARR sont prises en charge par le budget communal).

5- Remerciements

- de La Chanson'nette et RQQG pour le versement de la subvention 2021.

6- Les élus souhaitent organiser le traditionnel repas du CCAS en cette fin d'année à l'ensemble municipal (pass sanitaire obligatoire).

- loto des écoles du RPI à Ygrande ce dimanche 24 octobre

7- Compte rendu de Richard NERICI : réunion avec l'ONF du 18/10/2021

Lors de cette réunion, l'ONF nous indique vouloir mettre en place une instance d'échange et de communication pour la forêt domaniale des Prieurés. Cette instance, nommée Comité de Massif regroupe les collectivités et les associations parties prenantes de la forêt.

En première partie, les agents de l'ONF, nous ont expliqué comment la forêt était gérée jusqu'en 2021. La forêt des Prieurés est une forêt ordinaire composée en priorité de chênes sessiles, hêtres et un petit peu de pins, avec deux végétaux rares, le dicrane vert et la lathrée clandestine. Il n'y a pas de plantation et la régénération est naturelle, un arbre est à maturité à 180 ans et tous les vingt ans les directives nationales sont décidées et appliquées.

Deuxième partie de la réunion

Malheureusement en 2021 le changement climatique remet tout en question. Après le printemps 2020 beaucoup d'arbres sont malades, les années 2018/19/20 ont été trois des cinq années les plus chaudes depuis plus d'un siècle, phénomène jamais vu dans l'Allier, qui a été la région la plus impactée de France par la sécheresse (400mm d'eau au lieu de 700).

En 1976 les arbres ont mis 4 années à s'en remettre. Aujourd'hui après 3 ans comment la forêt va-t-elle réagir ?

A cause de cela, l'ONF a dû changer de politique, en premier s'occuper de la sécurité et abattre les arbres malades aux abords de l'accueil du public et des routes et ensuite tous les prélever.

En exemple, le cas de la forêt de Moladier, 80% des hêtres sont malades et vont certainement mourir et aussi le dicrane vert, mousse du hêtre, d'ici 2050 il n'y aura plus de hêtre, pour le chêne, rien n'est encore certain mais les agents sont plutôt pessimistes.

La courbe actuelle du réchauffement est 4 à 6 degrés pour 100 ans et la forêt ne peut pas le supporter, c'est pour cela que des expériences vont être menées sur des îlots d'avenir de 1 à 2 hectares, avec des pins maritimes, des cèdres et des chênes méditerranéens par exemple.

Notre rôle sera de répondre aux questions de la population sur ces changements si besoin.

Troisième partie

Les forêts des Prieurés sont labellisées FSC, voir internet pour plus de précision.

En conclusion l'ONF espère que ce Comité de Massif soit un lieu d'échange et de proposition, d'ailleurs à savoir pour notre commune que l'ONF peut nous aider pour les chemins de randonnée (signalisation) et la Com-com a engagé un consultant spécialiste pour les chemins de randonnée.

8- Panneau d'informations « Place Louis Ganne »

Emeric Trotez s'interroge sur son installation.

Pour l'instant, seules des photos sont diffusées ; il n'est pas connecté donc il n'est pas possible de transférer des informations. Ne fonctionnant pas et la luminosité étant trop importante, il a été décidé de le débrancher jusqu'à l'installation définitive.

9- Ecoles du RPI

Virginie FREYDIER-CUGNOLI indique que les ygrandais ont tenu une réunion relative au devenir du RPI et notamment son organisation dans le cas d'une fermeture de classe.

Mme le maire souhaite travailler le sujet avec les élus, les parents d'élèves et les enseignants du RPI afin d'aborder l'avenir du RPI.

Plus aucun membre ne demandant la parole, la séance est levée à 21 H 10.

OLIVIER Brigitte,
Maire,

